



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

Samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018

Ballroom 1
Centre des congrès d'Halifax
Canada

LISTE DE PRÉSENCE

Président f.f.	Michael R. Turner (États-Unis)
Rapporteur général	Joseph A. DAY (Canada)
Rapporteur de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité	Attila MESTERHAZY (Hongrie)
Rapporteuse de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense	Madeleine MOON (Royaume-Uni)
Rapporteur spécial	Wolfgang HELLMICH (Allemagne)
Président de l'AP-OTAN	Rasa JUKNEVICIENE (Lituanie)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Albanie	Xhemal QEFALIA
Belgique	Karolien GROSEMANS Damien THIERY Karl VANLOUWE Veli YÜKSEL Olga ZRIHEN
Bulgarie	Hristo GADZHEV
Canada	Leona ALLESLEV James BEZAN Joseph A. DAY Darren FISHER Cheryl GALLANT Sherry ROMANADO Borys WRZESNEWSKYJ
Croatie	Miro KOVAC
République tchèque	Tomas CZERNIN Jan FARSKY
Danemark	Jeppe JAKOBSEN
Estonie	Marko MIHKELSON
France	Jean-Jacques BRIDEY Sonia KRIMI Jean-Charles LARSONNEUR Cédric PERRIN
Allemagne	Lorenz CAFFIER Dagmar FREITAG Jürgen HARDT Wolfgang HELLMICH Thomas HITSCHLER Michaela NOLL Gerold OTTEN Karl-Heinz SCHRÖTER

Grèce	Konstantinos BARKAS Andreas LOVERDOS
Hongrie	Attila MESTERHAZY Lorinc NACSA
Islande	Thorgerdur K. GUNNARSDOTTIR
Italie	Massimo CANDURA Luigi IOVINO Andrea Giorgio Felice ORSINI Roberta PINOTTI
Lituanie	Juozas OLEKAS
Luxembourg	Nancy ARENDT KEMP
Monténégro	Obrad Miso STANISIC
Pays-Bas	Franklin van KAPPEN Sven KOOPMANS Raymond de ROON
Norvège	Trond HELLELAND Erlend WIBORG
Pologne	Waldemar ANDZEL Czeslaw MROCZEK Marek OPIOLA Marek PEK
Portugal	Joao REBELO Luis VILHENA
Roumanie	Nicu FALCOI Costel LUPASCU
Slovaquie	Anton HRNKO
Espagne	Ricardo CORTES Gabino PUCHE
Turquie	Kamil AYDIN Osman Askin BAK Utku CAKIROZER Fikri ISIK Ilhan KESICI
Royaume-Uni	Lord CAMPBELL of PITTENWEEM Madeleine MOON John SPELLAR Bob STEWART
États-Unis	Rob BISHOP John BOOZMAN Brett GUTHRIE Rick LARSEN
Délégations associées	
Arménie	Koryun NAHAPETYAN
Autriche	Michael HAMMER Harald TROCH Maximilian UNTERRAINER
Azerbaïdjan	Malahat IBRAHIMGIZI
Finlande	Tom PACKALEN Mikko SAVOLA
Géorgie	Irakli SESIASHVILI
République de Moldova	Dumitru DIACOV Artur RESETNICOV
Serbie	Dejan RADENKOVIC
Suisse	Isidor BAUMANN

l'ex-République yougoslave de Macédoine* Ukraine	Alex KUPRECHT Werner SALZMANN Vesel MEMEDI Yurii BEREZA Iryna FRIZ Andrii LEVUS Oksana YURYNETS
---	---

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie	Noureddine BENKORTBI Abdelkader KEMOUNE Mohammed AZRI
Maroc	

Parlement européen

Norica NICOLAI
Bogdan ZDROJEWSKI

Observateurs parlementaires

Assemblée du Kosovo Kazakhstan	Xhavit HALITI Nurzhan NURSIPATOV Abay TASBULATOV Mohammed S.M. HEGAZI
Conseil national palestinien	

Invité parlementaire

Qatar	Dahlan AL-HAMAD
-------	-----------------

Intervenants

James Henry BERGERON, conseiller politique, commandement maritime allié de l'OTAN (MARCOM)

Peter BROOKES, chercheur principal, affaires de sécurité nationale, *The Heritage Foundation*

Andrea CHARRON, professeure agrégée et directrice, centre d'études de défense et de sécurité, université de Manitoba

Peter J. DOMBROWSKI, professeur de stratégie, *US Naval War College*

Lieutenant-Colonel Sean FRENCH, commandant, 2^e bataillon, The Royal Canadian Regiment, Forces armées canadiennes

Vice-amiral Andrew L. "Woody" LEWIS, commandant, 2^e flotte des États-Unis et commandement des forces interarmées de Norfolk

Jody THOMAS, sous-ministre de la défense nationale du Canada

Secrétariat international

Ethan CORBIN, directeur
Jailee RYCHEN, coordinatrice
William PERSING, assistant de recherche
Milica RADOVIC, assistante de recherche

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Samedi 17 novembre 2018

I. Remarques préliminaires de Michael R. TURNER (États-Unis), président f.f.

1. **Michael R. Turner** (US), président faisant fonction de la commission de la défense et de la sécurité (DSC), souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission à Halifax et remercie la délégation canadienne pour l'organisation de la session annuelle 2018. Notant qu'il n'est pas fréquent de voir l'AP-OTAN se réunir du côté nord de l'Atlantique, il se félicite de participer à cette rencontre. M. Turner relève par ailleurs avec plaisir la présence du sénateur John Boozman (US) qui témoigne, selon lui, de l'attachement du Sénat des États-Unis à l'AP-OTAN. M. Turner revient par ailleurs sur le souhait du secrétariat international de réduire la consommation de papier, raison pour laquelle la majorité des documents de cette session ont été communiqués en ligne. Il rappelle aussi que la DSC élira les membres de son bureau le dimanche 18 novembre, et précise qu'il compte présenter sa candidature au poste de président. Il note également que Lara Martinho (PT) est intéressée par le poste de rapporteure de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense (DSCFC). Il n'y a pas, à ce stade, de candidat au poste de rapporteur pour la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité. Les deux sous-commissions sont par ailleurs à la recherche de nouveaux vice-présidents.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [167 DSC 18 F]

2. **Le projet d'ordre du jour [167 DSC 18 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité tenue à Varsovie, Pologne, le dimanche 27 mai 2018 [125 DSC 18 F]

3. **Le compte rendu [125 DSC 18 F] est adopté.**

IV. Procédures pour les amendements aux projets de résolution *Partage des charges : de nouveaux engagements pour une ère nouvelle* [217 DSC 18 F] et *Renforcer la dissuasion de l'OTAN à l'Est* [218 DSC 18 F]

4. M. Turner rappelle la procédure à suivre pour amender les résolutions. Il indique que tous les amendements, présentés par écrit et signés, doivent être remis au secrétaire de la commission ce samedi 17 novembre à 10h30 au plus tard.

V. Examen du projet de rapport spécial *Afghanistan : clé de voûte de la sécurité locale et régionale* [171 DSC 18 F], par Wolfgang HELLMICH (Allemagne), rapporteur spécial

5. **Wolfgang Hellmich** (DE) présente son rapport intitulé *Afghanistan : clé de voûte de la sécurité locale et régionale*. Il indique que les défis que l'Afghanistan connaît actuellement dans le secteur de la sécurité sont contrebalancés par les progrès accomplis plus largement dans les autres domaines au cours des 17 dernières années, comme la hausse appréciable du PIB, l'amélioration des soins de santé, l'allongement de l'espérance de vie, le renforcement des institutions éducatives et la liberté de la presse. Il reconnaît néanmoins que l'instauration d'une paix durable en Afghanistan reste un défi complexe. La corruption et l'instabilité dans la région s'expliquent dans une large mesure, explique-t-il, par le commerce de l'opium. L'an dernier, près de 75 % de l'opium négocié de par le monde provenait d'Afghanistan, et la production de 2018 a dépassé les chiffres de l'année précédente. Le gouvernement d'unité nationale et la mission *Resolute Support* de l'OTAN lancent aujourd'hui de nouvelles initiatives visant à coordonner les efforts de lutte anticorruption menés dans les différentes institutions. L'OTAN a noué avec l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) un partenariat pour la formation de responsables de la lutte antidrogue dans la région. Les États-Unis ont accentué leur pression sur

le Pakistan afin qu'il revisite sa relation avec l'Afghanistan. C'est ainsi que Washington a, depuis l'an dernier, suspendu l'assistance à la sécurité dont bénéficiait ce pays, le privant d'un montant dépassant les 2,3 milliards de dollars. M. Hellmich revient également sur l'élection récente d'Imran Khan au poste de premier ministre. Celle-ci pourrait marquer un point d'inflexion, car M. Khan appuie le principe de négociations de paix entre le gouvernement afghan et les talibans.

6. M. Hellmich évoque ensuite le rôle joué par la Chine dans la région. La Chine est plus que jamais présente en Afghanistan. Ce positionnement s'explique par l'initiative mondiale « Une ceinture et une route » et par ses craintes de voir l'instabilité régnant en Afghanistan alimenter l'extrémisme violent en Chine occidentale. Pékin, note M. Hellmich, est d'ailleurs en train d'envisager l'implantation d'une base militaire en Afghanistan. Autre problématique complexe : l'engagement en Afghanistan de l'Iran, qui cherche ainsi à contenir l'influence des États-Unis et de l'État islamique en Iraq et au Levant-Khorasan dans ce pays. C'est dans cette perspective que l'Iran continue à appuyer les talibans, dans lesquels il voit une force faisant contrepoids à ces deux acteurs. Les relations entre Téhéran et Kaboul se sont encore tendues en raison de leur litige relatif à l'utilisation des eaux de la rivière Helmand. Du point de vue de l'environnement de sécurité, M. Hellmich constate que la situation actuelle reste peu propice à l'instauration d'une paix durable. L'intensification des actions de guérilla a encore aggravé la déstabilisation du pays. Les attentats terroristes de grande envergure à Kaboul et dans les capitales de province restent trop fréquents, menant à une situation inacceptable. La recrudescence de la violence et l'adoption de nouvelles tactiques ont permis aux talibans de récupérer des territoires qui n'ont jamais été aussi vastes depuis leur défaite de 2001, ou d'en contester le contrôle. Malheureusement, dit encore M. Hellmich, les élections législatives tellement attendues qui se sont déroulées en octobre 2018 ont connu de très nombreux problèmes. Selon lui, la seule voie sensée consisterait à lancer des pourparlers de paix entre le gouvernement, les talibans et les pays voisins. En guise de conclusion, il suggère que des jeunes Afghans soient invités à visiter les parlements de l'OTAN, de manière à les familiariser avec le fonctionnement des structures démocratiques et d'ouvrir ainsi la voie à des initiatives diplomatiques plus poussées dans le pays. M. Hellmich termine son intervention en déclarant qu'il a présenté aujourd'hui la dernière mouture de son rapport spécial sur l'Afghanistan. Il adresse ses remerciements à tous ceux qui l'ont aidé et se sont investis dans cette tâche.

7. Michael R. Turner ouvre le débat en évoquant les mesures décrétées par l'administration Trump à l'encontre des installations de production de stupéfiants en Afghanistan. Il se dit encouragé par cette nouvelle initiative qui, dit-il, aura des incidences positives sur la sécurité du pays dans son ensemble.

8. **Kamil Aydin** (TR) déclare qu'il est certes facile de critiquer le Pakistan mais qu'il importe également de ne pas mettre à mal l'important partenariat avec Islamabad. Il recommande de réfléchir à des mesures qui permettraient un rapprochement entre l'OTAN et le Pakistan. Le rapport, dit-il encore, devrait poser un regard objectif sur la contribution du Pakistan à la mission *Resolute Support*. Les paragraphes 54 à 57 devraient ainsi être modifiés de manière à faire ressortir la détermination positive du Pakistan à s'engager en Afghanistan ou, si cela s'avère impossible, être supprimés dans leur intégralité.

9. **Lord Campbell of Pittenweem** (UK) attire l'attention sur le paragraphe 76, qui met en exergue les ambitions et la présence croissante de la Chine en Afghanistan, et note que cette présence est liée à la politique étrangère globale de la Chine. Les investissements chinois peuvent être source de stabilité pour l'Afghanistan mais l'objectif de la politique étrangère de Pékin pourrait être d'étendre son influence au-delà de la Chine. Lord Campbell of Pittenweem demande une plus grande prise en compte de ce point.

10. **Joao Rebelo** (PT) aimerait en savoir plus sur l'efficacité des programmes d'entraînement actuellement menés avec les Forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF). Il s'interroge également sur la cohésion entre régions tribales et linguistiques, et se demande si les

missions d'entraînement ont de véritables incidences dans ce domaine. Il demande également comment justifier la poursuite de l'engagement international en Afghanistan auprès d'électeurs locaux lassés par un conflit qui entre dans sa 18^e année.

11. **Bob Stewart** (UK) commence par rappeler que l'avant-veille, 38 policiers et militaires afghans ont été tués dans un poste avancé à Farah, en Afghanistan. Les populations ne peuvent se sentir en sécurité que si les forces afghanes sont physiquement à leurs côtés, et il semble, à l'heure actuelle, que les ANDSF ne soient pas en mesure de sécuriser le territoire de manière fiable, ni de garantir la sécurité des personnes. Il demande l'avis de M. Hellmich sur l'élimination des combattants talibans et s'il existe un moyen de briser le cycle de la violence.

12. M. Hellmich indique qu'il s'est notamment basé, pour son rapport, sur une visite parlementaire qu'il a effectuée récemment au Pakistan. Il dit qu'il n'est pas favorable à l'idée de modifier les paragraphes 54 à 57 comme le recommande son collègue turc. Pour que l'Afghanistan puisse se développer, il faut pouvoir formuler des critiques claires et honnêtes – c'est à ce titre, notamment, que l'on ne peut passer sous silence la problématique des sanctuaires pakistanais où les insurgés afghans trouvent refuge. Passant à la question suivante, M. Hellmich déclare que pour Pékin, politique étrangère rime avec politique commerciale. Ainsi, la Chine mène aujourd'hui, dans le nord de l'Afghanistan, des activités de prospection de terres rares. Vue ainsi, cette politique est susceptible de contribuer utilement au développement du pays. Mais on pourrait à terme voir les infrastructures afghanes tomber aux mains des Chinois, comme c'est déjà le cas en Afrique. C'est là une perspective inquiétante, à laquelle il convient de rester attentif. Le rapporteur ne peut pas fournir de chiffres concrets sur l'entraînement des forces armées en Afghanistan mais reconnaît qu'il s'agit effectivement d'une question importante. S'agissant des arguments susceptibles de justifier la poursuite de l'engagement de la communauté internationale en Afghanistan, il est indispensable, selon M. Hellmich, d'expliquer aux ONG et à la société civile l'importance du rôle de l'OTAN en Afghanistan. Pour ce qui concerne la manière de briser le cycle de la violence, il ne peut donner de réponse claire mais s'il en avait une, il n'aurait pas manqué de la porter à la connaissance des chefs d'État et de gouvernement concernés. M. Turner remercie M. Hellmich pour son excellent rapport, et les délégués pour leurs commentaires. **Le projet de rapport [171 DSC 18 F] est adopté.**

VI. Présentation par Jody THOMAS, sous-ministre de la défense nationale du Canada, sur *Le Canada, l'OTAN et la nouvelle politique de défense du Canada*

13. **Jody Thomas** remercie les organisateurs de l'avoir invitée à s'exprimer sur la nouvelle politique de défense du Canada. Elle rappelle, en guise d'introduction, que l'OTAN reste une des pierres d'angle de la politique de sécurité de son pays. Elle revient ensuite sur les piliers de la nouvelle politique de défense du Canada (lancée en 2017), à savoir protection, sécurité, engagement (PSE). Assurer la *protection* à l'intérieur des frontières suppose que l'on défende la souveraineté canadienne et que l'on soutienne ses forces armées. Le Canada, indique l'intervenante, est bordé par trois océans délimitant un vaste territoire intérieur. Autrement dit, on y trouve de grands espaces, avec peu de Canadiens pour les défendre. La *sécurité* est en grande partie le résultat de la collaboration avec les États-Unis dans le cadre de la défense continentale, essentiellement au travers du commandement de la défense aérospatiale de l'Atlantique du Nord (NORAD). Enfin, il y a l'*engagement* du Canada, qui s'implique au niveau mondial, de l'Europe à l'Asie et au-delà. Elle donne plusieurs exemples à cet égard, comme le rôle de premier plan du Canada dans le cadre du bataillon multinational EFP en Lettonie, le soutien qu'il apporte à la mission de la KFOR et la mission d'entraînement tout à fait essentielle dont il s'acquitte auprès des forces de sécurité ukrainiennes. Le Canada est également engagé au Mali, au Soudan du Sud, à Chypre, en Iraq, en Somalie et en République démocratique du Congo, où il participe à des missions multilatérales d'assistance à la sécurité. Le Canada prend ses engagements militaires au sérieux. En vertu des PSE, les forces armées canadiennes doivent être prêtes à défendre le Canada en s'acquittant simultanément de leurs engagements envers le NORAD, l'OTAN et

d'autres institutions internationales. Mme Thomas met en exergue la place essentielle qu'occupe le personnel militaire dans la politique de sécurité du Canada : les forces armées canadiennes regroupent en effet pas moins de 101 500 hommes et femmes. D'ici à 2026, les forces armées canadiennes devront comprendre 25 % de femmes au moins, et la barre des 15 % a presque été atteinte l'an dernier. Mme Thomas indique également que le Canada s'emploie à recruter d'autres minorités sous-représentées à ce jour dans ses forces armées. Elle rappelle les grandes priorités qui ont été définies pour la structure des forces et leurs capacités, à savoir l'interopérabilité, la cybersécurité et l'innovation.

14. Au terme de l'exposé, les membres de la commission adressent à Mme Thomas une première série de questions sur l'absence de plan réaliste canadien en vue d'atteindre les objectifs en matière de dépenses de défense pour lesquels tous les Alliés se sont engagés lors du sommet du pays de Galles – à savoir, consacrer 2 % du PIB aux dépenses de défense, dont 20 % au moins doivent être affectés à l'achat de nouveaux matériels. M. Turner demande comment le Canada, en l'absence d'une telle feuille de route, compte tenir l'engagement des 2 %. Et d'enchaîner en demandant pourquoi le Canada a décidé de ne plus acheter le chasseur F-35 alors que, rappelle-t-il, plusieurs Alliés sont arrivés à la conclusion que cet appareil est indispensable si l'on veut que les forces alliées soient aptes à faire face à l'environnement de sécurité actuel. Quelles conclusions les Alliés sont-ils censés tirer concernant les engagements sécuritaires futurs du Canada en Amérique du Nord et dans le cadre de l'OTAN ? **Bob Stewart** (UK) rejoint le président sur la problématique des dépenses de défense en indiquant qu'il existe, dans les faits, une norme uniforme d'évaluation des dépenses de défense applicable à tous les Alliés. Il demande également si le budget canadien de la défense comprend les fonds consacrés à la défense de l'Arctique. **Cheryl Gallant** (CA) intervient pour indiquer que le calcul des pensions versées aux anciens combattants canadiens a été revu récemment, et que ce réaménagement a eu pour effet de réduire les montants déclarés au titre des dépenses de défense de son pays.

15. Mme Thomas répond que le Canada n'a pas renoncé au programme F-35, mais que la procédure de mise en concurrence pour l'achat de nouveaux chasseurs n'est toujours pas terminée. Le Canada choisira le chasseur le plus apte à répondre à ses engagements envers le NORAD et l'OTAN, déclare-t-elle. S'agissant de la question des 2 % du PIB, elle rappelle que le budget de défense du Canada a augmenté de 70 % au cours des dernières années, dont 30 % ont été consacrés à de nouvelles dépenses d'équipement. Elle revient également sur le rôle de premier plan que joue son pays dans le cadre de plusieurs opérations et missions alliées. Elle indique que les dépenses au titre du NORAD sont prises en compte dans la comptabilisation des dépenses canadiennes de défense, et que les montants budgétisés au titre de la défense vont passer à 1,4 % du PIB au cours des années à venir. Elle évoque les inconsistances troublantes dans l'évaluation des budgets de la défense des différents pays de l'Alliance et considère, à la lumière de ces normes variables, que les critiques entendues ne sont pas justifiées. En réponse à l'intervention de Mme Gallant, elle déclare qu'elle n'est pas employée au Département des anciens combattants et ne souhaite donc pas faire de commentaires sur cette question.

16. **Rasa Jukneviene** (LT) souligne que ses deux grandes priorités en tant que présidente de l'AP-OTAN ont consisté à nouer des relations de travail plus étroites avec les partenaires situés à l'est de l'OTAN et à consolider le lien transatlantique. La Russie reste aujourd'hui un défi, poursuit-elle, mais il est également important de penser à l'après-Poutine. Cela peut nous amener à 20 ou 30 ans d'ici, mais cette réflexion doit s'amorcer dès à présent. Mme Jukneviene propose deux initiatives visant un engagement plus positif avec la Russie sur le long terme, à savoir entamer un rapprochement avec le peuple russe et renforcer le soutien aux réformes en Ukraine. Si elle parvient à s'installer dans la démocratie, l'Ukraine pourra montrer au peuple russe qu'un tel système parvient effectivement à fonctionner, déclare-t-elle. Elle dit également constater que la Géorgie est prête à rejoindre l'OTAN et espère que le Canada sera au nombre des pays qui soutiennent cette adhésion. Jody Thomas répond que le Canada a toujours pris l'initiative lorsqu'il s'est agi de soutenir la démocratie, et qu'il compte poursuivre sur cette voie.

17. Évoquant les flancs Est et Sud de l'Alliance, **Juozas Olekas** (LT) rappelle que le Canada possède une frontière significative sur le flanc Nord de l'OTAN. La Chine et la Russie se faisant de plus en plus présentes dans l'Arctique, quelle est la position du Canada vis-à-vis de cette région ? **Rick Larsen** (US) fait remarquer à ce sujet que les États-Unis sont eux aussi confrontés au problème de la défense de leurs eaux et territoires arctiques, et qu'ils continueront de s'acquitter de cette tâche difficile. Jody Thomas répond qu'elle est heureuse, en tant qu'ancienne commissaire de la garde côtière canadienne, d'évoquer cette question. Le Canada est très présent dans l'Arctique, dit-elle, mais reste officiellement opposé à tout développement militaire dans cette région, par ailleurs très exposée aux conséquences du changement climatique.

18. M. Turner, répond aux observations de la sous-ministre en indiquant que lorsque l'AP-OTAN se réunit dans un pays donné, il a l'habitude de poser des questions au sujet de la politique intérieure de ce dernier. Il souhaite aussi corriger la perception erronée qu'a Mme Thomas des politiques de l'OTAN en matière de comptabilisation des dépenses nationales de défense. Bob Stewart dit vrai lorsqu'il affirme que la comptabilisation des contributions des membres de l'OTAN est clairement définie et normalisée pour tous les Alliés. Il remercie Mme Thomas de son hospitalité.

VII. Table ronde sur *La sécurité dans l'Atlantique Nord*

- **James Henry BERGERON, conseiller politique, commandement maritime allié de l'OTAN (MARCOM), sur *L'Atlantique Nord dans le contexte de la frontière maritime à 360 degrés de l'OTAN***
- **Vice-amiral Andrew L. "Woody" LEWIS, commandant, 2^e flotte des États-Unis et commandement des forces interarmées de Norfolk**
- **Peter J. DOMBROWSKI, professeur de stratégie, *US Naval War College***

19. **James Henry Bergeron** remercie le Canada et l'AP-OTAN pour l'organisation de cette session à Halifax. Il précise qu'il vient de rentrer de l'exercice OTAN *Trident Juncture*, et énumère les différentes responsabilités du MARCOM. Il entame ensuite son exposé en rappelant l'importance stratégique de l'Atlantique du point de vue des échanges commerciaux, de la cybersécurité et de la défense militaire, toutes raisons pour lesquelles la défense de cette zone est essentielle pour l'OTAN. Il retrace brièvement l'historique de l'Alliance dans l'Atlantique, soulignant que les exercices maritimes s'y sont développés au cours du XX^e siècle. Il aborde ensuite l'évolution des activités de la Russie dans cette zone et de la menace qu'elle fait peser sur cette dernière. Il fait ainsi remarquer qu'au cours de 2018, la Russie a commencé d'intégrer une nouvelle classe de navires dans sa flotte. La rivalité croissante entre grandes puissances doit avoir un effet unificateur sur les Alliés, d'où la nécessité d'œuvrer à une action concertée, à la dissuasion et à la défense dans l'ensemble de la zone de responsabilité de l'OTAN. Il avait été demandé, lors du sommet de Varsovie, de faire un bilan de la posture maritime de l'OTAN. Cet exercice a été suivi d'un appel à la renforcer sur fond de consolidation des capacités de connaissance situationnelle à l'échelle de l'Alliance. Si le MARCOM a vu ses effectifs grimper de 302 à 485, il ne possède toujours pas la profondeur et les moyens nécessaires pour s'ériger durablement en commandement opérationnel permanent de combat. Les Alliés peuvent et doivent fournir plus de moyens et d'effectifs à l'appui du MARCOM. En résumé, M. Bergeron considère que le domaine maritime revêt une importance critique en cette période de « retour vers le futur » que traverse aujourd'hui l'OTAN. Les problèmes liés à la dissuasion et à la défense collective ont des prolongements directs en termes de protection des voies maritimes de navigation et de défense de la liberté de navigation des Alliés dans les eaux entourant leurs territoires et les reliant entre eux.

20. Le **vice-amiral Lewis** entame sa présentation en déclarant que la stratégie nationale de défense publiée par les États-Unis repose sur deux piliers, à savoir, élargir les partenariats de coalition et avec les Alliés et devenir plus performants dans le face-à-face avec la Russie et la

Chine. Dans le même temps, les pays de l'OTAN ont approuvé l'adaptation de la structure de commandement de l'Alliance. Sa fonction de commandant de la 2^e flotte des États-Unis et du nouveau JFC de l'OTAN basé à Norfolk (Virginie) lui permet de hiérarchiser les priorités et de gérer les efforts à mener dans ce cadre. Il revient sur le propos que lui a tenu le secrétaire de la défense James Mattis, à savoir « faisons en sorte que la Flotte soit prête au combat, de manière à ce que nous n'ayons pas à nous battre ». Selon les prévisions du vice-amiral Lewis, la 2^e flotte devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle en 2019. La mise au point du cadre d'effectifs et le processus de dotation pour le JFC Norfolk devraient suivre rapidement. Il conclut sa présentation par quelques suggestions. Chaque marine devrait axer ses efforts sur les compétences essentielles touchant aux différents domaines clés. Il faut ainsi penser en termes de spécialisation, en tablant sur les capacités critiques de combat et en envisageant l'exercice de la dissuasion au travers d'une posture maritime solide. Une meilleure répartition des tâches, à l'échelle de l'UE et au niveau mondial, est également essentielle. Enfin, il indique que l'exercice *Trident Juncture* qui vient de s'achever a permis à l'OTAN de tirer un certain nombre d'enseignements essentiels, notamment sur les opérations en conditions météorologiques difficiles – vent, froid et mer agitée. Les efforts que déploie l'Alliance pour constituer et affiner des forces dotées d'une interopérabilité plus poussée permettront à ces dernières d'être à la hauteur des défis qui les attendent.

21. **Peter Dombrowski** commence par préciser que les vues qu'il exprime sont les siennes, et non pas celles de la marine des États-Unis. Il entame son exposé en déclarant qu'avec l'intensification du commerce international, les mers se sont transformées en énormes autoroutes mondiales où les activités ne se limitent plus à telle ou telle région. C'est tout particulièrement le cas de l'Atlantique Nord, qui dessert une vaste zone. La demande en matière de sécurité et de contrôle naval de l'espace maritime peut se décrire par les « trois V » : elle est *vaste*, géographiquement *variée* et reste largement *volontaire* en termes de défense collective. Autrement dit, les pays proposent ce qu'ils peuvent, avec pour résultat un modèle de coordination complexe pour la sécurité et la défense collectives. M. Dombrowski poursuit en énumérant les défis sécuritaires dans l'Atlantique Nord et en revenant sur les interactions entre les ambitions russes, en hausse, et les engagements croissants des États-Unis au niveau mondial. Vladimir Poutine investit dans le développement militaire et est en train de renforcer les capacités de combat sous-marines de la Russie. Les États-Unis, de leur côté, portent des engagements mondiaux conséquents, et sont inquiets face à l'évolution de la marine chinoise. Pour l'intervenant, la Russie reste avant tout une puissance terrestre. L'effondrement récent d'une cale sèche dans le Grand Nord fait ressortir les difficultés auxquelles se heurte Moscou pour se doter d'une marine moderne et performante. M. Dombrowski revient sur les points forts de l'Europe, comme son niveau élevé de compétence opérationnelle, l'excellente qualité de ses frégates et petits bâtiments, sa base industrielle navale solide et les réformes en cours. Certains des meilleurs navires au monde sont construits en Europe, indique-t-il. L'Europe dispose d'une base industrielle solide et procède aujourd'hui à des réformes majeures. Quant à l'OTAN, elle est repartie sur de bonnes bases après la période de déclin qui a suivi la guerre froide, et ce nouveau départ devrait d'après lui remettre les capacités maritimes au centre de l'attention. En conclusion, il recommande que tous Alliés procèdent à de nouveaux investissements en privilégiant deux aspects déterminants, à savoir les compétences essentielles et les opportunités de spécialisation.

22. **Madeleine Moon** (UK) évoque les graves problèmes de recrutement que connaît actuellement le Royaume-Uni, et ses difficultés à trouver des techniciens et des marins présentant un niveau de compétences élevé – plusieurs flottes restent en effet au port en raison d'équipages insuffisants. Elle demande si d'autres membres de l'Alliance sont eux aussi confrontés à une telle pénurie d'effectifs. Le vice-amiral Lewis reconnaît que les forces armées états-uniennes doivent faire face à nombre de défis semblables à ceux que connaît le Royaume-Uni. Il recommande d'axer les efforts sur l'enseignement, afin de susciter l'intérêt pour les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques. D'après lui, les États-Unis commencent à voir le bout du tunnel dans ce domaine. Pour M. Bergeron, les problèmes de recrutement se font sentir partout. C'est notamment le cas dans le cyberdomaine où, avec une demande élevée et un nombre relativement

limité d'individus présentant les qualifications voulues, la situation est particulièrement difficile. Souvent, les individus qui, dans les pays, rejoignent les forces armées ne présentent pas les capacités répondant aux exigences de forces modernes. M. Dombrowski considère que la formation dans le domaine naval doit être revue et laisser plus de place à des modèles coopératifs.

23. Rick Larsen soulève la question de la mobilité et des déploiements dans l'Atlantique en cas d'urgence majeure. Il n'est pas d'accord avec M. Bergeron quand celui-ci affirme que « la marine des États-Unis est de retour dans l'Atlantique ». En fait, elle ne l'a jamais quitté, mais n'est pas toujours là où il faudrait. Quant à savoir si la marine des États-Unis va retrouver ses 365 navires, on ne peut rien avancer. Il demande ensuite dans quels secteurs de la marine il conviendrait d'effectuer de nouveaux investissements. Le vice-amiral Lewis répond que le rétablissement de la 2^e flotte et la mise sur pied du nouveau JFC à Norfolk ont été dictés par la nécessité de pouvoir déployer des moyens et des effectifs dans tout l'Atlantique. Ces mesures aboutiront à la mise en place d'un second axe de manœuvre qui permettra aux États-Unis de se trouver à l'avant dans le quartier nord-est de l'Atlantique. La 2^e flotte va bientôt mener, dans l'Atlantique Nord, des exercices spécifiquement consacrés aux voies de navigation maritimes et aux goulets d'étranglement dans le Grand Nord, dit-il encore. M. Bergeron dit que ses propos ont peut-être été mal compris. En fait, quand il a évoqué présence navale états-unienne, il pensait à la présence assignée aux activités maritimes conjointes de l'OTAN. Un groupe aéronaval croise dans la zone depuis six mois, dit-il, et cette présence témoigne d'un engagement solide en faveur des relations transatlantiques. Il recommande l'envoi de bâtiments supplémentaires de manière à affirmer une présence état-unienne forte, ainsi que des investissements supplémentaires dans la maintenance. Le vice-amiral Lewis déclare que la présence états-unienne est alignée sur la stratégie nationale de défense, qui privilégie une défense et un déploiement dynamiques. C'est au nom de ces principes que les États-Unis sont dorénavant plus présents dans la zone. Il plaide en faveur de budgets plus prévisibles, car ces derniers sont essentiels pour le suivi de la maintenance et la maîtrise des coûts sur le long terme.

24. **Andreas Loverdos** (GR) demande comment l'on parvient à concilier, d'une part, les préoccupations liées à la Russie à l'est et d'autre part, la prise en charge des graves problèmes de contrebande, de trafic de stupéfiants et de terrorisme en Méditerranée.

25. Cheryl Gallant évoque les nouvelles technologies développées par la Russie et la Chine, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et des drones sous-marins, et demande dans quelle mesure ces avancées auront un impact sur la 2^e flotte.

26. Le vice-amiral Lewis déclare que la 2^e flotte, au fur et à mesure qu'elle deviendra fonctionnelle, tirera parti de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle. Il est essentiel, dans ce contexte, de penser en termes de développement des forces et de concepts d'opération, d'adopter de nouvelles capacités et d'accepter que l'on peut parfois échouer. L'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle pourront aider la 2^e flotte à acquérir une bonne connaissance de la situation, et ainsi, à prendre des décisions plus pertinentes. Le déploiement de forces équipées de drones pourra également aider à se forger une vision plus claire des problématiques liées à la menace. M. Dombrowski invite toutefois les uns et les autres à faire preuve d'une certaine réserve face à ces nouvelles technologies. Même si de nombreux développements ont, au fil du temps, eu des incidences sur des moyens de combat comme les sous-marins et les avions, les hypothèses portées par certains au sujet de l'intelligence artificielle pourraient à bien des égards s'avérer totalement incorrectes, ajoute-t-il. Les nouvelles technologies sont toujours porteuses de défis. L'identification des menaces et défis maritimes diffère d'un océan à l'autre. Il reconnaît que la résolution de ces différences entre le nord, le sud, l'est et l'ouest à l'échelle de l'Alliance s'accompagne de questions politiques difficiles. Selon lui, il devrait être possible de diviser le travail et de répartir correctement les moyens en fonction des tâches, au fur et à mesure qu'elles se présentent. C'est ainsi, dit-il, que l'on ne va pas mobiliser des destroyers pour intercepter des migrants. M. Bergeron indique que les opérations et missions de l'OTAN s'appuient très largement sur le renseignement et ont aujourd'hui des effets sur le

terrorisme et la criminalité organisée. Il est essentiel, du point de vue de la coopération, de s'appuyer sur des visions politiques et de politique étrangère cohérentes. Tant que cette cohésion n'existera pas pour les questions touchant à la Méditerranée, les capacités présentes dans la région resteront limitées.

27. M. Turner remercie les intervenants et les parlementaires de leurs précieuses contributions.

VIII. Présentation par Andrea CHARRON, professeure agrégée et directrice, centre d'études de défense et de sécurité, université du Manitoba, sur *Les relations entre l'OTAN et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)*

28. **Andrea Charron** entame sa présentation en rappelant qu'il est important de comprendre que le Canada et les États-Unis ont des perceptions divergentes de l'Amérique du Nord. Jusqu'à présent, les États-Unis ont considéré cette partie du monde comme un continent, mais Mme Charron a aujourd'hui l'impression que cette vision des choses est en train de changer. La relation de défense que les deux pays entretiennent de longue date repose sur le NORAD. Avec plus d'une centaine de mémorandums d'entente visant à promouvoir une défense conjointe de l'Amérique du Nord, le NORAD a permis de mettre en place des conditions propices à une relation plus poussée. Cela étant, il existe entre les deux pays un important fossé capacitaire en termes de ressources et de structures de forces. Mme Charron présente un bref historique de la relation de défense entre le Canada et les États-Unis. S'agissant des écueils actuels, elle note que l'ouverture de l'Arctique nord-américain risque d'entraîner l'apparition d'un grave problème sécuritaire. Le NORAD et le NORTHCOM des États-Unis ont dès lors entrepris de collaborer plus étroitement et de tenir des consultations régulières, de manière à s'adapter à ces nouveaux défis. Entre autres initiatives nouvelles, on mentionnera la modernisation du système d'alerte dans le Nord, qui doit remédier à l'arrivée en fin de cycle de vie d'une série de radars de longue et de courte portées.

29. Mme Charron enchaîne annonce ensuite qu'une commission mixte se penche actuellement sur différents scénarios pour la modernisation de satellites, de radars et d'autres matériels. Le NORAD est investi de trois grandes missions, à savoir l'alerte aérospatiale, le contrôle aérospatial et l'alerte maritime. Le commandant du NORAD a toujours été un général états-unien quatre étoiles, assisté d'un adjoint de nationalité canadienne. Lorsque le commandement doit s'adresser à des responsables canadiens, ses membres sont habilités à discuter directement avec le premier ministre. Les barrières sont toutefois plus nombreuses lorsqu'il s'agit de s'entretenir entre le commandant et le président des États-Unis. L'OTAN est de plus en plus obligée de traiter avec une Russie dorénavant plus conflictuelle, et l'on remarque que celle-ci présente deux visages, à savoir la Russie suscitant de très vives inquiétudes au sein de l'OTAN, mais également le pays qui a gardé un rôle fondamental dans des enceintes comme le Conseil de l'Arctique et d'autres instances de coopération pour la région. Le NORAD est obligé de tenir compte de cette dichotomie. Le Canada et les États-Unis n'ont traditionnellement jamais voulu que l'OTAN opère dans l'Arctique nord-américain. Pour l'avenir, le Canada doit se lancer dans une modernisation aussi poussée que possible du NORAD, ce qui exigera des investissements appropriés et l'intervention d'analystes aptes à interpréter les défis présents de par le monde.

IX. Table ronde sur *La dissuasion de l'OTAN à l'est*

- **Lieutenant-Colonel Sean FRENCH, ancien commandant du groupement tactique EFP Lettonie, sur *La contribution du Canada à la présence avancée rehaussée de l'OTAN***
- **Examen du projet de rapport général *Renforcer la dissuasion de l'OTAN à l'est* [168 DSC 18 F] par Joseph A. DAY (Canada), rapporteur général**

30. Le **lieutenant-colonel Sean French** présente un bref exposé sur le groupement tactique multinational de l'OTAN déployé en Lettonie. Après avoir fait un point rapide sur différents défis et opportunités, il lance une vidéo sur le commandement, dans laquelle il est question du multilinguisme pratiqué au sein de ce dernier et des difficultés que suppose la collaboration entre huit pays utilisant tant de langues différentes. Le QG de l'EFP est implanté dans la ville d'Atize, au nord de Riga. Le groupement tactique rassemble des soldats venus d'Albanie, de République tchèque, d'Italie, du Canada, d'Espagne, de Slovénie, de Slovaquie et de Pologne. L'Espagne fournit une petite compagnie du génie et les Slovénes, une section de reconnaissance. À ce jour, la mission de l'EFP a essentiellement consisté à collaborer étroitement avec trois bataillons lettons, avec pour objectif primordial d'exercer une dissuasion et, en cas de besoin, de défendre la région. Le lieutenant-colonel French évoque un certain nombre de problématiques auxquelles se trouve confronté le groupement tactique – interopérabilité, problèmes techniques et culturels, mise en forme d'instructions permanentes et conception de nouvelles solutions aux problèmes. Il insiste sur l'importance des STRATCOM, qui conditionnent véritablement l'efficacité du groupement tactique. Il n'était pas prévu, au départ, de procéder à une division des forces, mais celle-ci s'est finalement avérée indispensable. Le lieutenant-colonel French exerce le contrôle opérationnel en matière de gestion de la posture, de connaissance de la situation et de communications stratégiques. L'intervenant présente ensuite un aperçu des exercices et engagements. Les exercices ont permis au groupement tactique de franchir les frontières avec les pays voisins à de nombreuses reprises, prouvant ainsi que de tels mouvements sont possibles, et particulièrement aisés à mener dans la région baltique car la volonté politique requise est là. L'intervenant est fier de dire que personne, au sein des effectifs, n'a commis à ce jour de délit grave, que le groupement tactique a gagné et conservé la confiance de la communauté locale, qu'il a favorisé la cohésion multinationale, a fait preuve de professionnalisme et s'est acquitté de son mandat avec aplomb. Les messages et fausses informations répandus par la Russie au sujet du groupement tactique continuent de poser problème, mais moins qu'auparavant. Le lieutenant-colonel French évoque notamment l'agence de presse Spoutnik qui, dans ses nombreux articles sur l'EFP, lance de fausses accusations dans lesquelles il est question de fascisme, de comportements répréhensibles des effectifs, de menace offensive exercée par l'OTAN à l'encontre de la Russie, ou encore de dépenses abusives, et qui, en général, présente une vision déformée de la réalité. Le lieutenant-colonel French clôt son intervention en soulignant les différences entre activités et opérations de l'OTAN, les premières étant de portée plus limitée que les secondes.

31. **Joseph A. Day** (CA) présente un résumé de son rapport *Renforcer la dissuasion de l'OTAN à l'est* et revient rapidement sur les changements intervenus depuis la dernière réunion à Varsovie. Le projet de rapport, dit-il, décrit dans les grandes lignes les menaces de déstabilisation territoriale pesant sur le flanc est de l'OTAN, ainsi que sur ses partenaires stratégiques dans la région. L'EFP déployée en Pologne et dans les États baltes est l'une des initiatives décrétées par l'OTAN en réponse à l'annexion illégale de la Crimée en 2014. Ce groupement tactique assure une défense indispensable de type « fil de détente », qui doit décourager la Russie de faire preuve d'aventurisme militaire. La présence avancée adaptée en mer Noire fournit aux forces alliées un potentiel de réponse souple et rapide dans la région. M. Day indique aux participants que l'exercice récent à grande échelle *Vostok 2018*, auquel ont participé plus de 300 000 hommes et femmes déployés de la Sibérie à la pointe orientale de la Russie, a permis de se rendre compte du niveau de préparation qu'afficherait Moscou en cas de conflit avec l'Occident. La participation de la Chine à *Vostok 2018* est venue consacrer le partenariat stratégique noué récemment entre Pékin et Moscou. M. Day rappelle également que le sommet de l'OTAN tenu à Bruxelles en juillet 2018 a débouché sur un certain nombre d'initiatives concrètes axées sur les territoires et populations d'Europe orientale. L'initiative OTAN pour la disponibilité opérationnelle (*NATO Readiness Initiative*) souvent désignée par l'expression « quatre fois 30 » met à la disposition de l'Alliance une réserve de forces communes de défense et de renforcement. Les Alliés ont par ailleurs entériné le plan de facilitation de la zone de responsabilité du SACEUR, qui doit améliorer les mouvements de troupes et de matériels à l'échelle de l'Alliance. La mobilité militaire représente en effet un défi majeur au sein de l'Alliance, souligne M. Day. Des infrastructures défailtantes et anciennes ainsi que la lourdeur des procédures juridiques continuent de freiner les mouvements de forces sur le

territoire de l'Alliance. Même si le problème persiste, les choses commencent à évoluer favorablement, note le rapporteur. Il se dit encouragé par l'attitude de l'Union européenne qui, dorénavant consciente de la nécessité d'améliorer ses infrastructures, s'est engagée à investir dans leur modernisation. Le corridor de Suwalki, qui s'étend le long de la frontière entre la Pologne et la Lituanie, concentre une grande partie des problèmes de mobilité militaire que connaît l'OTAN. Des défaillances infrastructurelles, une bureaucratie pesante et un déséquilibre critique en termes de forces et de matériels rendent cette région vulnérable à d'éventuelles ingérences de la Russie. L'OTAN doit pouvoir compter sur un système efficace d'alerte rapide, des infrastructures solides à même de gérer des mouvements rapides de troupes et des effectifs en nombres suffisants pour être en mesure de défendre la Baltique au travers du corridor, affirme M. Day. L'exercice *Trident Juncture 18* qui s'est tenu récemment a permis à l'Organisation de montrer qu'elle est apte à mobiliser et à manœuvrer une force conséquente à distance. Avec 40 000 participants venus de 29 pays, cet exercice a été l'occasion de mettre à l'épreuve la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation, qui a dû opérer dans des conditions météorologiques très difficiles. M. Day conclut son exposé en insistant sur les cinq grandes conclusions à tirer de ce rapport, à savoir qu'il est indispensable de déployer des forces et des équipements terrestres supplémentaires dans l'est de l'Alliance ; d'améliorer les infrastructures et de réduire les obstacles bureaucratiques freinant les transferts de moyens militaires ; d'améliorer les délais de déploiement en procédant à des investissements ciblés ; d'investir plus avant dans les forces aériennes ainsi que dans les systèmes de radar et de brouillage, de manière à contrer les systèmes A2/AD russes ; et enfin, de faire preuve d'un engagement politique énergique à la poursuite des objectifs de l'Alliance en matière de dépenses de défense.

32. **Roberta Pinotti** (IT) souligne la nécessité d'envisager les menaces en se plaçant dans une perspective à 360 degrés. La question de la menace sur le flanc sud, que l'OTAN ne doit pas prendre à la légère, devrait être examinée à une date ultérieure. Il ne faut pas, poursuit-elle, que les pays confrontés plus directement à ce risque se sentent abandonnés parce que tous les regards sont actuellement tournés vers l'est. Elle demande si la concentration des ressources sur le flanc est ne risque pas de mettre le flanc sud en danger.

33. Juozas Olekas dit soutenir le projet de rapport de M. Day qui lui semble particulièrement bien équilibré, et souligne que les quatre pays parties prenantes à l'EFP ont atteint l'objectif des 2 %.

34. Madeleine Moon revient sur un certain nombre de points abordés dans ce projet de rapport, notamment le renforcement des infrastructures dont il est question au paragraphe 85. Elle mentionne l'établissement récent d'une brigade mixte, réunissant l'Allemagne et le Royaume-Uni, au sein de laquelle certaines capacités seront mises en commun. Les nouveaux moyens de pontage marquent un grand pas en avant. Comment, demande-t-elle à M. Day, assurer un suivi des progrès obtenus dans la levée des obstacles juridiques et bureaucratiques devant contribuer à des mouvements plus efficaces des personnes et des matériels ? La commission sera-t-elle tenue informée des moyens mis en œuvre pour tenter de remédier aux défaillances constatées ?

35. M. Day répond que le présent projet de rapport est spécifiquement consacré à l'Est, sans pour autant faire abstraction des autres problèmes. Les parlementaires, dit-il, doivent comprendre que le fait d'étudier une question bien particulière ne signifie pas pour autant que l'Assemblée ne s'intéresse pas à d'autres problèmes critiques pour l'Alliance. Il indique ne pas être vraiment informé au sujet des moyens de pontage conjoints dont disposeraient l'Allemagne et le Royaume-Uni. S'agissant du suivi et de la mise en œuvre des modifications destinées à pallier les problèmes là où ils existent, des efforts supplémentaires seront nécessaires.

36. Pour **Andrea Giorgio Felice Orsini** (IT), la défense des pays sur le flanc est une obligation vitale pour l'OTAN. L'intervenant poursuit toutefois en disant que ce projet de rapport, pour être correctement équilibré, doit également prendre en compte toutes les émanant provenant de la Russie, c'est-à-dire au-delà de la frontière orientale de l'Alliance. M. Orsini demande que l'on fasse preuve de plus de nuance, et souhaiterait un bilan du rôle de l'Alliance, de ses relations avec

la Russie et des menaces en général. M. Turner répond que l'on peut trouver d'autres rapports relatifs aux menaces présentes au sud sur le site internet de l'AP-OTAN.

37. Joao Rebelo rappelle que les problèmes présents sur le flanc sud figuraient au programme de la visite que la sous-commission a effectuée au Portugal et en Espagne. Il rejoint la délégation italienne dans son commentaire sur ces défis. Il revient sur un rapport récent de la *Rand Corporation*, selon lequel il suffirait de deux semaines aux forces russes pour s'imposer dans la région balte. S'agissant de l'EFP, M. Rebelo voudrait en savoir davantage sur la quantité et la nature des échanges avec les forces russes présentes dans la région. **Marko Mihkelson** (EE) déclare qu'avec l'EFP, les pays baltes et la Pologne sont parties prenantes à un processus d'apprentissage déterminant, que l'OTAN exerce grâce à elle une présence très visible dans la région de la Baltique et qu'elle bénéficie globalement du soutien de la population. L'OTAN, poursuit-il, est confrontée à de nombreux défis, y compris au sud, que nous devons tous comprendre et chercher à surmonter. Par exemple, le déploiement opérationnel le plus important auquel participe aujourd'hui l'Estonie se déroule au Mali. Il demande enfin quels moyens supplémentaires les pays devraient mobiliser pour rendre la dissuasion visible.

38. **Kamil Aydin** (TR) revient sur la situation très difficile dans laquelle sont plongés les Tatars de Crimée depuis l'annexion de cette région par la Russie. Comment l'OTAN pourrait-elle renforcer la dissuasion à l'encontre de la Russie dans la région de la mer Noire ?

39. Le lieutenant-colonel French précise qu'il ne peut répondre qu'aux questions relatives à la Lettonie. Il indique que les contacts, très peu poussés, avec les forces russes sont essentiellement menés par les Lettons. Il a effectivement constaté un regain d'attention de la part de la Russie durant les périodes où l'OTAN se montre active, mais il n'a jamais été question de provocation et la situation a été bien gérée par la Lettonie.

40. M. Day remercie les participants pour leurs commentaires positifs au sujet de son projet de rapport. L'OTAN, dit-il, n'est pas en mesure de déployer des troupes aussi conséquentes que celles mobilisées par la Russie sur la frontière avec la région balte, mais l'EFP est bien équipée et dispose de troupes bien entraînées prêtes à faire front en cas d'urgence. Il reconnaît également que la défense du corridor de Suwalki est critique car elle conditionne la fluidité des mouvements de troupes. La mission de l'OTAN au Mali, qui doit empêcher une extension des problèmes que connaît cette région, constitue un autre exemple d'action de l'OTAN en dehors de sa zone traditionnelle.

41. **Le projet de rapport [168 DSC 18 F] est adopté à l'unanimité.**

X. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité *Partage des charges : de nouveaux engagements pour une ère nouvelle* [170 DSCTC 18 F] par Attila MESTERHAZY (Hongrie), rapporteur

42. **Attila Mesterhazy** (HU) présente son projet de rapport intitulé *Partage des charges : de nouveaux engagements pour une ère nouvelle*. Il commence par rappeler qu'en raison des nouveaux défis sur les flancs est et sud, la posture des forces et les politiques de l'Alliance ont fait l'objet, au cours des dernières années, de réaménagements significatifs. Comme l'indique le titre du rapport, de nouveaux engagements se font jour en cette ère nouvelle, et le rapporteur exhorte tous les Alliés à prendre conscience de la nécessité de partager le fardeau de tels efforts. Il rappelle aux membres de la commission que les chefs d'État et de gouvernement ont tous adhéré à l'engagement relatif aux dépenses de défense lors du sommet du pays de Galles en 2014. Tous les Alliés sont dorénavant sous pression pour soumettre des plans nationaux crédibles attestant de leur volonté d'affecter au moins 2 % de leurs PIB respectifs au secteur de la défense d'ici à 2024, et 20 % au moins de ces dépenses de défense revues à la hausse à l'acquisition de nouveaux

matériels, y compris la recherche et le développement. M. Mesterhazy indique que, hors États-Unis, les dépenses de défense de l'OTAN exposées par les Alliés européens et canadien ont enregistré une croissance réelle pour la quatrième année consécutive. Plus de la moitié des membres de l'OTAN, dit-il encore, ont atteint l'objectif des 20 % pour les dépenses au titre des nouveaux matériels et pour la recherche et le développement. Les nouvelles missions de l'OTAN se caractérisent par une forte intensité en ressources, et exigent des investissements élevés de la part des membres, poursuit-il. Les États-Unis sont en train de multiplier par deux leurs investissements au titre de la sécurité en Europe au travers de l'Initiative de dissuasion européenne : cette dernière recevra en effet 6,5 milliards de dollars en 2019, soit 3,1 milliards de dollars de plus qu'en 2017. Il est encourageant de constater que les autres Alliés en font plus, eux aussi. En effet, ces derniers ont, sur fond de reprise économique dans toute l'Alliance, consacré 87 milliards de dollars supplémentaires aux dépenses de défense. Les efforts accrus visant une coopération industrielle plus efficace et efficiente dans le domaine de la défense devraient permettre, dans une large mesure, de répondre aux préoccupations liées au partage du fardeau, même si les doubles emplois et subventions continueront, et c'est regrettable, de coûter chaque année entre 25 et 100 milliards d'euros aux membres européens de l'OTAN. M. Mesterhazy conclut en déclarant qu'à l'heure où le siège de l'OTAN axe sa communication sur le slogan « moyens financiers, engagement et capacités » (« *cash, commitment, and capabilities* »), les parlementaires de l'OTAN doivent raisonner en gardant avant tout à l'esprit les trois grands principes ci-après : 1) si l'on veut obtenir des résultats, il faut commencer par fournir des apports ; 2) il faut s'engager politiquement non seulement pour relever les dépenses de défense, mais aussi pour que ces moyens restent disponibles à longue échéance et 3) apports et engagement politique doivent, ensemble, présider à l'acquisition des capacités de défense qui permettront de relever les défis de sécurité de l'Alliance. Et de conclure en déclarant que les membres devraient envisager le critère des 3 %, dont 2 % iraient à la défense, et le reste à certaines des variables à plus long terme, comme l'extrême pauvreté, qui constitue un facteur d'instabilité et peut avoir des effets vastes et durables sur la paix et la sécurité mondiale.

43. **Brett Guthrie** (US) rappelle le soutien solide qu'apportent les deux grands partis des États-Unis à l'OTAN. Il évoque le rôle déterminant joué par le Congrès des États-Unis dans la prise des décisions relatives à l'Organisation, avec notamment l'adoption, par la Chambre des représentants, de crédits substantiels destinés à renforcer la présence des États-Unis en Europe. Il est essentiel, pour l'avenir de l'Alliance, que l'OTAN investisse dans des capacités performantes. Sans apports, pas de résultats, dit-il encore aux délégués. Si les Alliés n'atteignent pas les objectifs modestes fixés durant le sommet du pays de Galles, l'OTAN ne sera pas en mesure de mener une réflexion sur les nouveaux efforts et moyens dans lesquels il faudrait d'investir.

44. Lord Campbell of Pittenweem revient au paragraphe 79, où il est question de rapports récents sur l'état des forces terrestres, aériennes et navales allemandes. Les investissements ne serviront à rien en l'absence de mesures visant à assurer une maintenance correcte, dit-il. Il donne l'exemple de la première guerre du Golfe, lorsque le Royaume-Uni a dû cannibaliser plusieurs divisions de chars afin de pouvoir disposer d'une seule division opérationnelle. Lord Campbell of Pittenweem considère que ce rapport adopte un ton moins politique que celui utilisé dans ses versions antérieures. S'agissant des paragraphes 95 et 96, il est important, dit-il, de comprendre que la sécurité n'est pas seulement une question de bombes, de balles et de matériels : de nombreux autres objectifs ont eux aussi des retombées sécuritaires, raison pour laquelle il appuie fermement la recommandation en faveur de l'adoption du critère des 3 %.

45. S'agissant du paragraphe 71 du rapport, Andreas Loverdos explique comment son pays est parvenu à s'aligner sur les critères des 2 et des 20 %. Il demande au rapporteur de vérifier les chiffres relatifs à la Grèce, car il a l'impression que le paragraphe 71 présente un tableau moins positif que dans une version antérieure du rapport. Il propose de supprimer le paragraphe 71 ou d'ajouter une parenthèse ou un astérisque explicatif. Attila Mesterhazy appuie les observations faites par le délégué des États-Unis. Il se déclare également prêt à accepter les observations de la Grèce et à clarifier le paragraphe 71.

46. **Lorinc Nacsa** (HU) indique que le président Trump s'est investi activement pour que les objectifs dont il est question dans ce rapport soient atteints. Son insistance a été déterminante, dit-il, et grâce à elle, l'Europe est en train de se reprendre. La Hongrie a adopté un nouveau plan national qui devrait l'aider à s'aligner sur les objectifs en matière de dépenses. Pour M. Nacsa, l'UE, au travers notamment de la manière dont elle va évoluer et harmoniser sa position sur celle de l'OTAN, aura un rôle crucial à jouer dans ce contexte. Il souligne l'importance des relations régionales, et déclare que les pays d'Europe centrale et orientale devraient mieux s'impliquer.

47. **Fikri Isik** (TR) demande à pouvoir corriger une erreur factuelle en relation avec le paragraphe 26 du projet de rapport. Il y a un malentendu, selon lui, quant à la ventilation du budget turc de la défense. La Turquie ne déclare à l'OTAN que ses dépenses de défense, et non pas ses dépenses au titre de la sécurité. Or, le rapport donne l'impression que le budget correspondant à son pays englobe aussi bien la défense que la sécurité. Il propose donc de supprimer la phrase litigieuse. Juozas Olekas souhaiterait une meilleure formulation pour le paragraphe 88. Attila Mesterhazy souligne que son rapport n'est pas un exercice de relations publiques. Il va tenter d'élaborer un plan crédible qui permette d'envisager les questions de manière organisée. Il promet également de vérifier les chiffres avec son collègue turc.

48. **Le projet de rapport [170 DSC 18 E] est adopté à l'unanimité.**

XI. Présentation des activités futures de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense par Joao REBELO (Portugal), président de la sous-commission

49. Joao Rebelo présente le programme des activités de la DSCFC prévues pour 2019. Il donne des informations sur les visites que la sous-commission se propose d'effectuer en Chine et en Jordanie. En 2019, la sous-commission s'emploiera à examiner les incidences que pourrait avoir la région Pacifique sur la sécurité mondiale, et cherchera à mieux s'informer sur les efforts lancés récemment par l'OTAN en vue de coopérer plus étroitement avec la Jordanie.

XII. Présentation des activités futures de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité par Lord CAMPBELL of PITTENWEEM (Royaume-Uni), président de la sous-commission

50. Lord Campbell of Pittenweem évoque la visite que la sous-commission effectuera au Canada conjointement avec la STC dans le cadre de l'exercice OTAN *Cutlass Fury*. Il indique également qu'une visite conjointe avec la CSDSG est prévue en Islande et en Suède fin avril/ début mai.

51. **Le président f.f. lève la séance.**

Dimanche, 18 novembre 2018

52. M. Loverdos, vice-président de la commission, ouvre la séance à 9 heures 11. Il explique le programme de la journée et annonce que celle-ci pourrait se conclure aux environs de midi et demie si la commission parvient à boucler l'examen de l'ordre du jour dans les temps. Il donne ensuite la parole à Madeleine Moon, qui présente son projet de rapport.

XIII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense *Les forces d'opérations spéciales de l'OTAN dans l'environnement de sécurité contemporain* [169 DSCFC 18 F] par Madeleine MOON (Royaume-Uni), rapporteure

53. Madeleine Moon présente son projet de rapport intitulé *Les forces d'opérations spéciales de l'OTAN dans l'environnement de sécurité contemporain* [169 DSCFC 18 F]. Elle commence par rappeler que les forces d'opérations spéciales sont considérées comme un élément clé de la défense, de la dissuasion et de la connaissance de la situation, et que les Alliés ont besoin de ces dernières pour faire face au spectre de menaces sécuritaires de plus en plus étendu auquel l'OTAN se trouve aujourd'hui confrontée. À côté des puissances militaires OTAN de premier plan que sont les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, des Alliés comme l'Espagne, la Norvège et la Lituanie prennent eux aussi l'initiative, aujourd'hui, d'investir sérieusement dans leurs forces spéciales. À condition de disposer des ressources nécessaires et de suivre un entraînement approprié, des forces d'opérations spéciales aptes au combat peuvent contribuer utilement à faire face à des actions en-deçà de l'article 5 visant à contraindre et à ébranler l'adversaire ou à le pousser dans une certaine direction. Il ressort de l'étude de Mme Moon que la majorité des forces spéciales alliées ne sont ni suffisamment nombreuses ni suffisamment équipées pour s'acquitter des tâches qui leur sont de plus en plus fréquemment confiées, en particulier lorsque ces dernières exigent une assise stratégique en dehors du territoire européen. Dès lors, poursuit-elle, il est essentiel, si l'on veut que l'Alliance puisse surmonter cet écueil, que les parlementaires affectent des crédits suffisants aux forces spéciales, de manière à ce que celles-ci puissent mener comme il se doit les missions qui sont les leurs dans l'environnement sécuritaire mondial actuel. Ces mêmes parlementaires doivent mener une réflexion sur le rôle et l'utilisation des forces d'opérations spéciales et décider s'il convient de continuer à faire appel à elles pour toute la gamme des tâches qui leur incombe aujourd'hui – action directe ; formation, conseil et assistance dans le cadre des missions ; ou encore missions de renseignement s'inscrivant dans la durée. Vu la demande croissante en prestations des forces spéciales de nos pays, ces derniers éprouvent les plus grandes difficultés à trouver des soldats qualifiés aptes à remplir les rangs. L'étude sur les forces spéciales alliées réalisée par Mme Moon fait notamment ressortir la nécessité de renforcer le caractère régional des commandements alliés de forces spéciales. Une telle régionalisation comporte en effet des avantages incontestables, en ce sens qu'elle permettrait de disposer de plus de ressources pour la connaissance situationnelle, et d'opposer ainsi des réponses rapides et précises. La nouvelle posture de défense et de dissuasion de l'Alliance y gagnerait également en résilience et en résistance, conclut la rapporteure. Des forces d'opérations spéciales coordonnées apporteraient une contribution concrète à toutes nos aspirations s'agissant d'une posture sécuritaire à 360 degrés. Mme Moon conclut son exposé en revenant sur les trois grandes interrogations concluant son projet de rapport, à savoir : dispose-t-on, pour faire le point sur la posture de défense conventionnelle alliée, d'une approche qui aille au-delà de l'évaluation de l'équilibre de forces ? L'Alliance peut-elle compter durablement sur des forces performantes, aptes au combat et adaptables, qui puissent faire face à une attaque comparable à celle perpétrée en Ukraine ? L'Alliance peut-elle se permettre de retarder la mise en place de structures régionales permettant d'assurer des réponses appropriées ?

54. Bob Stewart indique qu'à partir du moment où l'on trouve des femmes dans les forces spéciales, il faut que ces dernières suivent, du point de vue de la cadence et de la durée, un entraînement identique à celui des hommes. Même si elles ne sont pas aussi robustes que leurs collègues masculins, elles possèdent d'autres qualités indispensables à des forces d'opérations spéciales nationales complètes et compétentes. Il n'est pas du tout certain, par contre, que des forces spéciales aux effectifs renforcés seraient en mesure de faire face à des menaces d'actions offensives du type de celles observées en Ukraine. Madeleine Moon considère elle aussi que les femmes doivent s'entraîner au même rythme et sur la même durée que les hommes. Elle souligne que les forces spéciales ne peuvent remplacer des forces traditionnelles. Les forces spéciales

doivent présenter l'état de préparation voulu et disposer d'un équipement approprié, de manière à pouvoir faire face à n'importe quel défi.

55. Kamil Aydin considère qu'il importe dès lors de tout mettre en œuvre pour contrer tous les groupes terroristes, y compris le parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). En janvier dernier, Ash Carter, ancien secrétaire à la défense, a confirmé l'existence de liens entre les milices kurdes, le PKK et les unités de protection du peuple en Syrie. D'après lui, l'OTAN doit viser tous les groupes, indifféremment de l'idéologie dont ils se réclament. L'intervenant revient également sur l'utilisation dévoyée de certains concepts islamiques. Le terme « djihadiste » devrait selon lui disparaître de ce rapport car il revêt des significations multiples dans le cadre de l'Islam. Madeleine Moon est prête à modifier certains passages de manière à respecter les sensibilités des uns et des autres et demande au délégué turc de lui proposer des solutions de rechange.

56. Juozas Olekas rappelle que les forces spéciales lituaniennes, dont l'action a été particulièrement appréciée en Afghanistan, ont fêté leur 10^e anniversaire. Il revient sur la question des capacités et structures militaires à mobiliser dans l'éventualité d'actions semblables à celles que l'on a vues en Ukraine. Il est important, selon lui, de se demander si les politiciens sont suffisamment ouverts, mentalement parlant, à l'idée de faire intervenir des forces spéciales, et si l'on dispose à cette fin de mécanismes suffisamment souples. Madeleine Moon répond que l'AP-OTAN incarne cette volonté politique. Si les délégués font partie de l'AP-OTAN, c'est entre autres parce qu'ils sont les yeux et les oreilles des pays. Elle reconnaît que les capacités ne servent à rien en l'absence de volonté politique.

57. Joao Rebelo demande des informations supplémentaires au sujet du quartier général des opérations spéciales de L'OTAN (NSHQ) et souhaite connaître les raisons pour lesquelles le cadre d'effectifs de ce dernier n'est pourvu qu'à 70 % ainsi que les prochaines mesures à adopter pour améliorer son fonctionnement. Il aimerait également en savoir plus sur le recrutement au sein des forces spéciales. Est-il difficile de trouver des jeunes prêts à s'engager dans les forces spéciales ? D'autres pays sont-ils confrontés au même problème ? Madeleine Moon répond qu'il est difficile de fournir des données précises sur le nombre de personnes à l'entraînement. Globalement, tous les pays membres de l'OTAN connaissent une crise du recrutement. Il est indispensable d'expliquer en quoi consiste le rôle vital des forces spéciales et d'encourager les jeunes à faire face à ces défis. Les pays, dit-elle, devraient promouvoir un sentiment plus poussé de fierté nationale et encourager les individus à faire preuve d'initiative en assumant le rôle mentalement et physiquement difficile de membres des forces spéciales nationales. S'agissant des effectifs insuffisants au sein du NSHQ, elle répond que la solution est entre les mains des parlementaires, car c'est à eux qu'il incombe de mettre les ressources nécessaires à disposition.

58. **Koryun Nahapetyan** (AM) demande comment et jusqu'à quel point les avancées technologiques permettraient de répondre aux besoins en forces conventionnelles des forces armées de l'OTAN. Les capacités en forces d'opérations spéciales de l'OTAN seront-elles concernées par de telles évolutions ? Madeleine Moon répond que l'efficacité des forces armées passe inmanquablement par le renseignement et la connaissance de la situation. Or, l'évolution technologique est un domaine dans lequel l'OTAN présente des lacunes. Elle appuie le principe d'un recours aux technologies en réponse à ce problème, car ces dernières offrent des potentialités dans les domaines de la sûreté et de la sécurité. Elles devraient permettre aux forces conventionnelles d'opérer de manière à la fois efficiente et efficace, conclut-elle.

59. **Le projet de rapport [169 DSC 18 F] est adopté à l'unanimité.**

XIV. Présentation par Peter BROOKES, chercheur principal, affaires de sécurité nationale, *The Heritage Foundation*, sur *Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et son avenir*

60. Dans sa présentation, **Peter Brookes** revient essentiellement sur les violations du traité par la Russie et la menace croissante d'agression chinoise en Asie orientale. Il souligne que ses propos sont le reflet de ses opinions personnelles et n'engagent en rien la *Heritage Foundation*. Signé en 1987 par le président Ronald Reagan et le secrétaire-général du parti communiste de l'Union soviétique Mikhaïl Gorbatchev, le traité FNI a marqué une percée en consacrant l'élimination d'une classe complète d'armes, à savoir les missiles de courte et de moyenne portée, ainsi que de la totalité de leurs lanceurs mobiles. Le traité ne s'appliquait toutefois qu'aux systèmes basés à terre, et non pas aux systèmes aériens ou navals. Le traité FNI est fortement remis en question depuis 2008, avec la mise au point du Novator 9M729 (encore appelé SSC-8) par la Russie. Celle-ci a tenté de se justifier en déclarant qu'elle agissait en réponse à une violation de ce même traité par les États-Unis, qui installaient alors en Pologne et en Roumanie des systèmes de défense antimissile *Aegis Ashore* susceptibles, prétendait Moscou, d'être transformés en capacités offensives. Pour M. Brookes, il s'agissait là d'un argument douteux destiné à détourner l'attention des violations du traité commises par Moscou lui-même. Les États-Unis, qui procèdent actuellement à une réévaluation du traité, sont particulièrement préoccupés par la Chine, qui n'est pas partie au traité. Près de 95 % des missiles composant l'arsenal chinois échappent ainsi à l'interdiction relative aux missiles chinois et russes de portée intermédiaire, et les intérêts américains dans le Pacifique ainsi qu'en mer de Chine méridionale s'en trouvent menacés. Le traité FNI ne permet pas aux États-Unis de déployer l'ensemble des moyens militaires nécessaires pour infléchir le comportement de Pékin. On ne sait pas, à ce stade, si la Chine serait prête à rejoindre le traité. Les défis résultant des attitudes de la Chine et de la Russie appellent une réponse. Ne pas réagir reviendrait à encourager la Chine à poursuivre sur la voie actuelle et à fragiliser la position des États-Unis et de leurs Alliés dans la région. Washington aurait de bonnes raisons de quitter le traité, mais cette question exige une réflexion approfondie. M. Brookes conclut son intervention en déclarant que l'on ne peut, de toute façon, se permettre de rester les bras croisés.

61. Bob Stewart constate avec inquiétude que, du point de vue de la dissuasion, l'OTAN n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être, et qu'elle reste à la traîne dans le processus d'escalade. Sa stratégie de dissuasion souffre de l'absence de missiles FNI états-uniens. M. Stewart comprend les raisons qui pourraient pousser les États-Unis à sortir du traité. Il se dit inquiet pour la dissuasion alors qu'une nouvelle ère est en train de s'ouvrir, et demande si les parlementaires ne devraient pas, dans leur réflexion sur la conduite à tenir, chercher de l'inspiration chez des théoriciens de la guerre froide comme McNamara ou Herman Kahn. Peter Brookes répond qu'aujourd'hui la dissuasion ne s'arrête pas, loin s'en faut, aux missiles, et fait intervenir d'autres domaines, comme l'informatique, l'espace et les moyens hybrides. La Russie et la Chine disposent de moyens susceptibles de neutraliser tous les satellites états-uniens ce qui, aux premiers jours d'un conflit, constitue un talon d'Achille. Le déploiement de S-M3, de missiles Tomahawk et de missiles de croisière antinavires, de même que la construction d'une île artificielle dans le Pacifique et le développement de missiles hypersoniques, n'étaient pas des hypothèses concevables à l'époque de la signature du traité. Les traités sur la maîtrise des armements peuvent bel et bien être dépassés par la technologie.

62. Joao Robelo se demande si, du point de vue de la qualité, les missiles nucléaires chinois sont bien crédibles. Sont-ils là uniquement en tant que moyens de dissuasion, ou font-ils peser une menace réelle ? Il ajoute que s'il a bien compris le problème, les États-Unis et l'OTAN n'ont d'autre choix que de remettre en question le traité FNI. De même, d'après ce qu'il a entendu, la Chine et la Russie ne feront pas marche arrière. Il demande dès lors si le traité FNI, à partir du moment où il ne sert plus les intérêts de l'OTAN, ne devrait pas disparaître ou, alors, faire l'objet d'une renégociation. Peter Brookes évoque une conférence sur les forces chinoises dans le Pacifique donnée récemment par l'amiral Davidson, qui a souligné le niveau de qualité des

plateformes chinoises et les investissements judicieux de Pékin dans des domaines comme l'intelligence artificielle, les missiles hypersoniques, le domaine spatial, la lutte antispatiale ou encore les missiles balistiques. La Chine se vante actuellement de posséder un des plus grands systèmes de missiles au monde, et celui-ci enregistre une croissance à deux chiffres depuis des décennies. L'arsenal chinois comprend des chasseurs furtifs et un porte-avions en mer, et un second porte-avions est en cours de construction. Pékin est par ailleurs en train de mettre sur pied, avec ses sous-officiers, une nouvelle armée de terre. M. Brookes revient également sur d'autres percées chinoises dans le domaine de la technologie des missiles, comme les têtes nucléaires multiples à rentrée indépendante (MIRV) et divers systèmes d'armes mobiles. La doctrine nucléaire chinoise changeant constamment, il est peu probable que Pékin adhère aux grands traités nucléaires occidentaux. Selon M. Brookes, le traité FNI pourrait être amendé de différentes façons de manière à tenir compte de la menace chinoise. On pourrait, par exemple, limiter son application à la seule Europe, ou instaurer une interdiction au niveau mondial.

63. Pour **Franklin van Kappen** (NL), la Russie est à bout de forces, contrairement à la Chine. Le traité FNI ne couvre pas les moyens navals et aériens, mais offre tout de même le moyen de contrer les systèmes russes basés au sol. Les choses sont différentes dans le Pacifique, où contrer des missiles s'avère plus difficile qu'en Europe. Les États-Unis se trouvent en position de force, mais celle-ci est remise en question par la Chine. **John Spellar** (UK) reconnaît certes que la Russie viole le Traité FNI mais se demande si évoquer publiquement ces infractions ne risque pas de faire le lit de la propagande russe. M. Brookes est d'accord avec la vision exposée par M. van Kappen. Pékin avait promis autrefois de ne pas militariser les îles qu'elle était en train de construire en mer de Chine méridionale, mais n'a pas tenu parole une fois ce projet terminé. Pékin affirme que la mer de Chine méridionale fait partie intégrante de son territoire et défend cette dernière à l'aide de missiles sol-air. Ce faisant, elle va à l'encontre de plusieurs traités internationaux et des revendications portées par six autres pays. À long terme, la Chine et la Russie ne devraient pas, de l'avis de M. Brookes, devenir des alliés naturels. La Chine nourrit l'énorme ambition de remplacer les États-Unis dans le Pacifique. Malgré la coopération russo-chinoise dans le cadre de l'exercice *Vostok 2018*, les deux pays sont séparés par de nombreuses différences. Même si Moscou soutient la Chine sur la question de Taïwan et dans ses visées sur la mer de Chine méridionale, on ne peut passer sous silence leurs visions respectives fondamentalement divergentes et leurs énormes disparités en termes de potentiel économique. Pour M. Brookes, les États-Unis n'ont pas traité le problème comme il le fallait. L'administration Obama n'a pas fait avancer les choses efficacement. Par contraste, l'administration Trump a établi des priorités et a compris les intentions de la Russie. Par conséquent, cette dernière s'est mise à envoyer des signaux dans tous azimuts. Le vice-président Mike Pence et le président Vladimir Poutine ont évoqué la tenue d'un éventuel G20 qui permettrait d'examiner cette question de manière approfondie. La Russie, qui invoque souvent la course aux armements à des fins de propagande, a déjà exprimé dans le passé les préoccupations que lui inspire le développement de missiles par la Chine.

64. Madeleine Moon demande ce qu'il en est des rachats d'infrastructures stratégiques et de banques européennes par la Chine. Elle demande si ce gain d'influence doit être assimilé à une menace hybride. M. Brookes exprime de vives craintes quant au poids que la Chine commence à acquérir en Europe. Il remarque toutefois que cette menace est plus grave en Asie. La Chine veut en effet modifier l'équilibre des pouvoirs sur ce continent, ce qui suscite de vives préoccupations sécuritaires aux États-Unis.

65. Andreas Loverdos remercie M. Brookes de son exposé, et les délégués de leurs interventions.

XV. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Partage des charges : de nouveaux engagements pour une ère nouvelle* [217 DSC 18 F] par Attila MESTERHAZY (Hongrie), rapporteur

66. La commission commence par examiner les amendements relatifs au projet de résolution *Partage des charges : de nouveaux engagements pour une ère nouvelle* [217 DSC 18 F]. Le président demande à tous les participants de se montrer coopératifs, de manière à ce que l'ensemble des points de l'ordre du jour puissent être débattus avant le déjeuner. Le vice-président Loverdos présente ensuite chaque amendement, demande à son auteur(e) de justifier les modifications proposées et en supervise le vote.

67. S'agissant du paragraphe 9 du projet de résolution, où il est question de la réalisation de l'objectif des 2 % pour les dépenses de défense, MM. Lamers (DE), Thiery (BE) et Tarno (ES) proposent d'adoucir les termes utilisés de manière à mieux se rapprocher de l'accord conclu durant le sommet du pays de Galles, en 2014. MM. Larsen (US) et Mesterhazy (HU) ne se montrent pas disposés à accepter les changements proposés, car ils considèrent que le texte reflète fidèlement les objectifs poursuivis par l'AP-OTAN pour le relèvement des dépenses de défense. L'amendement est mis au vote et approuvé par la majorité des délégués. L'adoption de l'amendement allemand entraîne le retrait d'un des amendements de l'Espagne et d'un autre amendement soumis par la Belgique. L'amendement 2 sur les capacités et l'engagement soumis par l'Espagne est mis au vote et approuvé à la majorité.

68. Différents amendements portant sur des aspects rédactionnels sont présentés. M. Mesterhazy accepte l'amendement 6 déposé par l'Allemagne, qui propose de remplacer l'expression « atteindre l'objectif des 2 % » par « se rapprocher de l'objectif des 2 % ». L'adoption de cet amendement amène M. Thiery à retirer l'amendement 11 et M. Lamers à retirer l'amendement 5. M. Mesterhazy rejette l'amendement 8 de M. Chitac (RO), qui souhaite ajouter le mot « pluriannuel » après les mots « plans nationaux », au motif que cette insertion rendrait le texte répétitif. M. Connolly (US) retire l'amendement 3, car il concerne un problème résolu dans un autre paragraphe. M. Mesterhazy accepte l'amendement 4 soumis par M. Connolly, qui souhaite insérer un alinéa sur la satisfaction des engagements en matière de dépenses de défense.

69. **Le projet de résolution [217 DSC 18 F] est adopté à la majorité tel qu'amendé, avec une voix contre.**

XVI. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Renforcer la dissuasion de l'OTAN à l'est* [218 DSC 18 F] par Joseph A. Day (Canada)

70. La commission passe ensuite à l'examen du projet de résolution *Renforcer la dissuasion de l'OTAN à l'est* [218 DSC 18 F], suite logique du rapport présenté par Joseph A. Day la veille. M. Day préside à l'examen de chaque amendement et aux votes qui s'ensuivent.

71. Les amendements 1 à 3, 5 à 8, 10 à 15, 17, 18, 21 et 22 sont tous acceptés par M. Day et seront incorporés à la résolution finale. Dans la plupart des cas, ils concernent des adaptations mineures d'ordre rédactionnel, ou ont pour objectif de mieux souligner certaines préoccupations spécifiques au flanc est, comme l'agression de la Russie à l'encontre de la Géorgie. Les amendements 4, 9 et 23 sont retirés par les pays qui les avaient présentés. L'amendement 19 proposé par M. Chitac a pour objectif d'appeler l'attention sur le flanc sud. M. Day le rejette au motif qu'il porte sur une question extérieure au rapport. Cette proposition est finalement refusée au terme d'un vote. Il en va de même pour l'amendement 20 visant à supprimer l'épithète « rehaussée » après les mots « présence avancée ». M. Day rejette cette proposition et M. Chitac accepte de retirer l'amendement. Enfin, M. Day rejette l'amendement 16 qui prône un prolongement de la présence de bâtiments militaires dans la mer d'Azov car le texte ainsi proposé

traite plus d'un aspect tactique que de principe. M. Day s'abstient de voter sur l'amendement, qui, en fin de compte, est rejeté par les délégués.

72. **Le projet de résolution [217 DSC 18 F] est adopté, tel qu'amendé, à l'unanimité.**

XVII. Election des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions

73. La commission reconduit **Michael R. Turner (US)** à la **présidence**, tandis que **Paul Cook (US)** en est élu **vice-président**. **Attila Mesterhazy (HU)** est élu **président de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité**, avec **Rick Larsen (US)** et **Frank van Kappen (NL)** comme **vice-présidents**. **Nicholas Soames (UK)** est élu **rapporteur** de cette même sous-commission. **Rob Bishop (US)** est élu **vice-président de la sous-commission sur l'avenir des capacités de sécurité et de défense**. Le poste très disputé de **rapporteur(e) de la sous-commission sur l'avenir des capacités de sécurité et de défense** va à **Lara Martinho (PT)**, qui l'emporte de peu face à Wolfgang Hellmich (DE) – à 19 voix contre 17.

XVIII. Divers

74. Aucun point n'est soulevé.

XIX. Date et lieu de la prochaine réunion

75. Le vice-président annonce que la prochaine réunion de la commission de la défense et de la sécurité se tiendra à Bruxelles en février 2019. La session de printemps aura lieu à Bratislava (Slovaquie) en mai 2019.

XX. Remarques de clôture

76. Le vice-président remercie tous les membres de la commission pour leur participation constructive aux débats, et exprime sa reconnaissance aux intervenants invités, aux visiteurs et au pays hôte. Enfin, il remercie les interprètes, Ethan Corbin et Jailee Rychen, respectivement directeur et coordinatrice de la commission, ainsi que William Persing, procès-verbaliste.
